Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Communication de l'Office de contrôle du miel

Par suite d'une demande exceptionnellement forte, le stock des étiquettes No 2, dimensions 5,8 x 21,3 cm. pour bocaux est épuisé. En revanche, l'étiquette No 1 aux dimensions de 8 x 33 cm. pour bocaux et bidons est toujours à disposition. Prière instante de tenir compte de ce qui précède lors des commandes futures. Un avis renseignera dès que la situation sera rétablie. *Dernier délai pour le contrôle : 15 octobre.*

Le préposé au contrôle du miel : O. Schmid.

La Centrale des miels communique

Le conseil d'administration de la Centrale romande des miels a réparti ses charges comme suit :

M. Louis Roulet, président, à Fontaines-sur-Grandson ;

M. Georges Paréaz, secrétaire, à La Rippe-sur-Nyon ;

M. Otto Schmid, 20, av. de Crozet, Châtelaine (Genève), s'occupe du contrôle des miels.

En ce qui concerne les livraisons de miel, fourniture des bidons et affaires commerciales, s'adresser à la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture à Gland (SVAV). Joindre la carte de contrôle du miel.

Il est rappelé que les bidons doivent être demandés à la SVAV à Gland et sont facturés à l'apiculteur 3 fr. Ils doivent être remplis de 25 kg. net plus 100 g. de bon poids.

Les membres de la SAR désirant faire partie de la Centrale et livrer leur miel ont à payer une finance d'entrée de 10 fr. Ils doivent en outre prendre une ou plusieurs parts sociales suivant la quantité de miel livré.

Tous les membres nouveaux seront les bienvenus et nous aideront par leur appui à soutenir le prix du miel. Les demandes d'admission seront adressées au président.

L'ÉCOULEMENT DE NOTRE MIEL

La saison apicole de 1964 est terminée. Malgré la tiédeur de belles journées d'automne, l'activité est bien ralentie au rucher et n'est de loin pas aussi intense que celle de véritables essaims de guêpes dévorant avec avidité, les butineuses péries jonchant le sol devant les ruches.

Police sanitaire des ruchers organisée par le Créateur ? Pourquoi pas ! D'autres exemples dans la nature, tel celui du renard comme chacun le sait, est d'une utilité incontestable en débarrassant champs et forêts des carcasses d'êtres de tous genres. La guêpe, insecte craint et détesté par la plupart des humains, effectue un travail utile au rucher malgré ses tentatives de larcin, tentatives presque toujours anéanties par la défense bien organisée de colonies saines et en bonne forme.

Un peu partout, l'apiculteur a reçu cette année une récompense à son travail. Les cadres se sont remplis tout d'abord comme par enchantement d'un miel de fleurs exquis ; puis grâce à des conditions météorologiques favorables, le miellat de la forêt fut généreusement mis à la disposition de nos abeilles durant un temps plus ou moins prolongé suivant les régions. Mais un peu partout, la manne fut répandue en quantité variable et dans son ensemble, le pays annonce une belle, voire une très belle récolte. Il est agréable de côtoyer des amis, des collègues satisfaits. L'espoir renaît, on établit des projets, on remonte la pente après l'avoir descendue !

A la vue réjouissante des bidons bien remplis ou des boîtes et bocaux entassés soigneusement, certains apiculteurs éprouvent déjà une crainte, celle de ne pouvoir négocier immédiatement leur récolte. Le bonheur créé par l'abondance est déjà accompagné du souci de l'écoulement. L'impatience les gagne parfois et, déjà sous le prétexte du manque de place comme aussi en vue de loger la prochaine et problématique récolte de la nouvelle année, ils consentent à livrer à des amateurs toujours à l'affût, leur miel à des prix inférieurs à ceux fixés par les organisations apicoles.

L'auteur des « Conseils aux débutants », ainsi que la Centrale des miels ont déjà mis tous deux l'accent sur le problème de l'écoulement de notre miel. L'importance de la question est telle que chacun doit faire preuve d'un bel esprit de discipline. Sans doute est-il très souvent dans la nature de l'homme de réaliser en espèces ce qu'il possède en marchandise. Pour certains d'entre eux et sans aucune nécessité, c'est avant tout l'argent qui compte. Ce fait se renouvelle lors des années de forte récolte, c'est du moins ce qu'il nous a été donné de constater durant nos quarante années d'apiculture.

Sous aucun motif, le miel de notre pays ne doit être jeté d'une manière inconsidérée sur le marché. La constance de sa conservation lui assurant un cours régulier, le risque de perte est inexistant. Ce fait est donc un sérieux atout en main de l'apiculteur qui devrait pouvoir l'utiliser dans toute la mesure du possible.

Donnant suite à une décision prise à l'assemblée des délégués

de mars 1964 de confier à la SAR la direction de la Centrale des miels, une commission s'est mise au travail. En attendant que statuts et règlements soient complètement élaborés et admis, la gérance de cette centrale est assurée pour cette année déjà par la Société vaudoise d'agriculture, dépôt de Gland, qui dispose de locaux adéquats pour le stockage du miel. D'importantes quantités sont déjà entreposées et libèrent momentanément le marché ; de nombreux arrivages sont encore annoncés, si bien que la valeur du stock dépassera vraisemblablement un demi-million de francs. C'est dire que tout est mis en œuvre pour empêcher l'effondrement des prix de notre miel.

Malgré cela, de différents côtés, des plaintes relatives à la non-observation des prix minima fixés nous parviennent, créant regrettablement des difficultés d'ordre bien divers entre collègues d'une même section.

Si la création d'une centrale de stockage est pleinement justifiée et tout spécialement cette année de forte récolte, il est aussi dans nos obligations de chercher à faire augmenter la consommation de notre miel. La centrale, elle seule, ne peut absorber tout le miel invendu de Romandie. La richesse naturelle du produit, sa valeur nutritive et reconstituante, son goût délicieux sont connus des apiculteurs mais souvent ignorés des consommateurs. Il y a, nous semble-t-il, un effort personnel à faire en renseignant de notre mieux le consommateur. Le consommateur, c'est notre ami, notre voisin, notre collègue, notre parent, un homme ou une femme que nous côtoyons chaque jour. Il nous est donc aisé d'aborder avec tact le sujet qui nous tient à cœur. Le facteur santé nous ouvre une voie facile ; ce bien si précieux sans lequel notre vie perd son charme et son but, est un fidèle compagnon de l'apiculture et du consommateur régulier de miel en général. Dans notre époque où le sport est roi, où la santé des enfants est surveillée, où les soins aux personnes âgées sont intensifiés, il doit y avoir une place plus grande pour notre miel. En France, la consommation du miel est estimée à 50 grammes par habitant annuellement. En Suisse, si la consommation est estimée à 700 grammes (renseignement donné par le Bureau fédéral de statistiques sur indication de l'Union suisse des paysans) nous sommes d'avis qu'un gros effort doit être entrepris.

La clientèle fidèle au miel de notre pays peut être plus nombreuse. Elle doit être instruite, renseignée comme il se doit. Les contacts personnels entre producteurs et consommateurs amélioreront sensiblement l'écoulement de notre miel à un prix raisonnable et équitable pour chacune des deux parties.

Des délibérations de la Fédération suisse des sociétés d'apicul-

ture il ressort qu'un prix uniforme pour tout le territoire suisse ne peut être fixé, les conditions de production et de vente étant très variables d'un canton à un autre, voire d'une région à une autre. Les prix fixés par les instances apicoles sont à considérer comme des minima devant être respectés partout. Par contre, le soin étant laissé aux apiculteurs d'être juges des situations dans lesquelles ils se trouvent, ils pourront, cas échéant, bénéficier d'un revenu plus élevé, le marché du miel l'autorisant.

Est-ce à dire que ces collègues tiennent le couteau par le manche et peuvent imposer n'importe quel prix ? Nous ne le pensons pas personnellement.

Tributaires d'une clientèle qu'ils désirent plus nombreuse qui compte aussi et doit compter, les apiculteurs auront la sagesse de ne point forcer la note en pratiquant des prix rémunérateurs mais non prohibitifs. C'est aussi à cette condition que notre miel s'écoulera à jets continus et apportera santé et bonheur dans de toujours plus nombreux foyers.

G. Matthey.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour octobre et novembre 1964

Pourquoi octobre et novembre en une seule fois ? Tout simplement parce que votre serviteur et sa reine ont attrapé la fièvre d'essaimage (une fois n'est pas coutume) et qu'à la mi-octobre, moment de rédiger pour novembre, ils n'auront probablement pas regagné leur ruche.

L'automne est à la porte. Déjà ici et là les feuillages jaunissent. Seuls, des orages répétés nous rappellent que sur le calendrier c'est encore pour quelques jours l'été, et nos braves vignerons ne sont pas encore hors de souci.

Au rucher, le nourrissement est censé être terminé, et il serait impardonnable qu'au 1er octobre il ne le fût pas. Cependant si tel devait être le cas, que pour une raison ou une autre les provisions eussent été mal estimées, il resterait l'ultime ressource de mettre un cadre de candi de chaque côté du groupe.

Dernier travail pour le début du mois : enlever les rayons inoccupés, réduire les colonies sur 9, 8 ou 7 cadres. Les populations sont remarquablement fortes en cette fin d'été. Beaucoup ont encore du couvain et ne pourront être réduites autant que d'habitude.